



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 Septembre 2019 PROCES-VERBAL

Le lundi neuf Septembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal
de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie
sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

Date de la convocation : 04/09/2019

Conseillers en exercice : 14

Sont présents : André TOUGE, Alain HERVE, Marie-France LABORIE, Cyril ROMERO, Alain DELOM, Khader GHEZAL, Jean-Claude GAUDON, Dominique MEHEUT

Excusés : Naïma CAUSSE, Anne GENIN, Jérémie PASA, Angélique TROTTIN, Olivier LARRIEU, MEUNIER Rémy

Secrétaire de séance : Khader Ghezal

Ordre du Jour

- DIA 1 (Délibération)
- Changement de nom « chicoue »
- Bureau des associations
- Signalétique
- Loyer cabinet orthophoniste
- Installation opticienne
- Lancement de la souscription crèche de Noël
- Loyer Mme GOUIN
- Résiliation convention CCBL
- Contrat d'entretien plomberie
- Budget participatif
- Questions diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 08 juillet 2019. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DIA

Vente de la maison située au 18 Rue Max Laborie
Le vendeur est : Mme Gregorat
L'acheteur est : Mme Dirat Chantal
La surface totale du bien est de 146 m2 au prix de 100000 Euros.

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

Proposition de changement de nom rue « Chicoue »

Il existe un réel problème avec la dénomination de « chicoue » qui est à la fois un lieu-dit et une route départementale. Les transporteurs devant se rendre route de « chicoue » se retrouvent régulièrement au lieu-dit.

Monsieur le maire propose la nomination de la route de « chicoue » en route de Brignemont.

Le conseil municipal adopte ce changement de nom de voie à l'unanimité.

Fonctionnement du bureau des associations

Monsieur Miegerville, responsable de la maison des associations de Cologne et responsable du syndicat d'initiative, a donné sa démission auprès de la CCBL. Suite à cette démission la CCBL remet en cause la convention la liant à la mairie de Cologne la cohabitation entre le bureau des associations et le syndicat d'initiative.

La commune souhaite que la maison des associations perdure et propose que les heures prévues soient allouées à la secrétaire qui n'est à ce jour qu'à 28 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal valide un contrat de 4h par semaine pour la prise en charge du bureau des associations. Proposition sera faite à Mme ESPAGNET de les assurer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Madame Meheut propose que la ligne téléphonique mairie, bureau des associations soit dissociée.

Le conseil municipal se prononce contre.

Monsieur Romero propose de faire un contrat de 7h à Mme ESPAGNET par semaine afin de lui permettre d'avoir un temps plein.

Le conseil municipal se prononce contre.

Signalétique

Mme MEHEUT a proposé un plan définitif de la signalétique en tenant compte des différentes remarques du conseil municipal.

L'évaluation du coût financier est en cours.

Lors du prochain conseil municipal le plan définitif et le budget seront à valider.

Loyer cabinet d'orthophonie

Mme LAOUT devra payer un loyer de 360 Euros par mois pour l'occupation du local mairie.
Ce loyer tient compte du nombre des mètres carrés utilisés.

Le conseil municipal vote oui à l'unanimité.

Installation d'une opticienne

La commune a été contactée en vue de l'installation d'une opticienne.
Celle-ci proposera des temps d'accueil dans un bureau mais aussi des déplacements au domicile.
La commune propose le local libre de la place de la halle pour un montant de 275 euros par mois.

Le conseil municipal vote oui à l'unanimité

Lancement de la souscription « Crèche de Noel »

Le document est arrivé en mairie et sera distribué aux commerçants, artisans et entreprises de la commune.

Un bulletin sera aussi distribué dans les prochaines nouvelles colognaises.

Pour rappel : cette souscription fait l'objet d'une convention entre la mairie et la fondation du patrimoine.

Loyer Mme GOUIN

Mme Gouin rencontre d'importants problèmes de santé ne lui permettant pas d'assurer ses consultations. Depuis plusieurs mois, elle n'engendre pas de ressources mais continue de payer les charges du local et des parties communes.

Monsieur le Maire a rencontré Mme Gouin qui lui a fait part de son obligation à devoir quitter le local.

Monsieur le Maire fait la proposition de geler le loyer pendant deux mois et permettre à Mme Gouin de prendre le temps de se soigner.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition pour cause de santé et par exception.

Contrat d'entretien plomberie

Suite à la prise de retraite de Monsieur Gaudon, il est proposé à Monsieur Mauco d'assurer les travaux d'entretien pour la commune de Cologne.

Parcours Santé

Madame MEHEUT a déposé un dossier dans le cadre du budget participatif pour la réalisation d'un parcours santé.

Questions Diverses

Questions diverses :

- Monsieur Bégué renonce à son projet de lotissement. Un repreneur s'est manifesté pour un projet réalisé en 2021. Le conseil municipal fait part de son étonnement aux vues de l'avancé du dossier (permis de construire et demande de réservation de lots).
- Mettre en place les panneaux de signalisation sur la rue Max Laborie et les sens uniques.
- Le toit du lavoir est en très mauvais état, un diagnostic est urgent.
- Démission d'un conseiller municipal : le Maire informe le conseil municipal du retour positif de la préfecture suite à la démission de Mme LUCAS ;
- Sur la plaquette des estivales de la Communauté de Communes, Cologne est très peu en vue.
- Être plus exigeant sur les parutions intercommunales concernant les manifestations Cognaises.

Fin de séance 23h30